

Crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel

Avant de remplir cette annexe, lisez attentivement les conditions donnant droit à ce crédit d'impôt au point 21 de la ligne 462 du guide.

Si vous avez engagé des frais pour plus d'une personne atteinte d'une incapacité significative, joignez une feuille contenant les renseignements demandés aux lignes 10 à 18.

A. Renseignements sur la personne atteinte d'une incapacité significative

Lien de parenté avec vous	
10	
Nom de famille	
12	
Prénom	
14	
16	Numéro d'assurance sociale
18	Date de naissance
	1 9 A M J

B. Revenu familial net

Montant de la ligne 275 de votre déclaration		20	
Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2016	+	21	
Additionnez les montants des lignes 20 et 21.		22	
		Revenu familial	
	-	23	5 6 5 1 5 0 0
Montant de la ligne 22 moins celui de la ligne 23. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.		25	
		Revenu familial net	

C. Crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel

Frais engagés en 2016 pour des services de répit (maximum : 5 200 \$)		30	
	×		30%
Montant de la ligne 30 multiplié par 30 %	=	32	
Montant de la ligne 25	▶	33	
	×		3%
Montant de la ligne 32 moins celui de la ligne 33. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.			
Reportez le résultat à la ligne 462 de votre déclaration.		35	
		Crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel	

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.



T6O1 ZZ 84547949